

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20019877

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

23 JAN. 2020

DU BRABANT WALLON

Greffé

N° d'entreprise : **0542 987 489**

Dénomination

(en entier) : **WIND FARM**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **chaussée de Bruxelles, 117 - 1310 La Hulpe**

Objet de l'acte : Administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de WIND FARM SCRL du 14 juin 2019 :

Après délibération de l'assemblée, il a été décidé des résolutions suivantes à l'unanimité :

1. D'acter la démission de son mandat d'administrateur, à compter du 14 juin 2019, de M. DELACROIX Jehan.
2. De révoquer de son mandat d'administrateur, à compter du 14 juin 2019, ENERCOOP BELGIQUE SCRL (BCE 0634.607.454) dont le représentant permanent est M. MITSCH Jean-François.
3. D'acter la nomination en qualité d'administrateur, à compter du 14 juin 2019, de VDH DEV SCRL (BCE 0725.771.519) dont le représentant permanent est M. OLDENHOVE de GUERTECHIN Pierre.
4. D'acter la nomination en qualité d'administrateur, à compter du 14 juin 2019, de GREEN INVEST HOLDING SA (BCE 0700.603.878) dont le représentant permanent est M. DELACROIX Jehan.

Il sera procédé aux publications nécessaires au Moniteur Belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de l'assemblée générale est levée.

Fait à La Hulpe, le 14 juin 2019

GREEN-INVEST SA,
administrateur,
Emmanuel BERRYER, rep. perm.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/02/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).